

Toponymie, autochtonie et résistance

Limites conceptuelles et déconstruction

Cristina Marziale, Université Concordia

Bien qu'elle nous passe sous les yeux sans nécessairement que l'on s'y attarde, la toponymie est une pratique foncièrement complexe et révélatrice. Elle s'immisce dans notre quotidien et joue un rôle important dans la conception de nos sociétés. Plus qu'une simple identification linguistique des espaces qui nous entourent, elle porte un discours conceptuel, symbolique, idéologique et historique qui influence la perception de l'espace, des peuples qui l'habitent et de leurs interrelations. La toponymie permet de réfléchir au rôle que joue le langage dans l'élaboration des rapports entre Soi et l'Autre ainsi qu'aux limites de la traduction culturelle et idéologique entre l'autochtonie et l'occidentalité¹.

Loin d'être simple ou innocente, la toponymie a été instrumentalisée à des fins coloniales, nationalistes et politiques, se laissant transformer au fil des projets étatiques et des palimpsestes officiels (Green, 2004). Elle a servi à l'imagination coloniale des territoires et a permis l'élaboration d'une série de discours nationaux visant à influencer la conception identitaire des colons au fil du temps. De plus, la nature même de la dénomination porte une charge d'autorité et de contrôle considérable. Elle régit les limites, inscrit une univocité aux dépens de la pluralité des existences et permet une géogouvernance essentielle au projet étatique.

¹ J'utiliserai principalement le terme « autochtonie » (qui pourrait traduire « *Indigeneity* ») afin d'éviter d'entrer trop en détails dans la difficile question de l'identité autochtone et de ses dénominations. Il faut comprendre dans ce terme tant le concept d'autochtonie que ses manifestations, ses enjeux et son imaginaire parfois très colonial. Son envers, « occidentalité », doit également se comprendre comme un terme également rassembleur de son envers (et qui peut traduire à la fois « *Western* » et « *Settler* »), y compris dans sa dimension impérialiste.

Résumé

La toponymie est partout autour de nous. Loin d'être innocente, elle joue un rôle crucial dans l'élaboration des palimpsestes officiels et dans l'instauration des relations entre autochtonie et occidentalité. Par sa capacité à simplifier l'espace qu'elle nomme, elle a participé à l'effacement historique de l'autochtonie, à l'imposition d'une univocité et à la production de discours coloniaux et nationalistes. La dénomination, le pouvoir de nommer l'Autre et par le fait même de se nommer, semble être intimement lié au pouvoir d'imposer un discours hégémonique et d'établir une géogouvernance. Récemment, la toponymie a été utilisée dans le cadre d'efforts de revendications territoriales et de revitalisation de l'autochtonie. Cette stratégie semble diviser les spécialistes de la discipline et certains mettent en doute la réelle capacité de la toponymie à décoloniser nos espaces et nos esprits. Cet essai propose de questionner les effets qu'une polémique sur le nom des lieux peut avoir : peut-elle mener à un réel changement de la structure coloniale? Peut-elle être éthiquement instrumentalisée pour décoloniser nos réalités?

Dans le cadre des récents efforts de résistance coloniale et de revitalisation de l'autochtonie, la toponymie a en quelque sorte été réappropriée par les communautés autochtones qui l'ont elles aussi instrumentalisée afin de porter des revendications territoriales et symboliques. L'étude critique des initiatives de revitalisation de la toponymie autochtone semble être divisée quant à l'évaluation de cette stratégie comme outil de réelle décolonisation. Certains voient en la réappropriation de la toponymie par les communautés autochtones une possibilité de résistance et de décolonisation des esprits. D'autres n'y voient qu'une énième instrumentalisation politique qui, plutôt que de décoloniser nos réalités, continue de s'inscrire dans une structure occidentale, dichotomique et coloniale qui ne permet pas de repenser librement et indépendamment l'autochtonie. Considérant que l'autochtonie est encore et toujours conçue comme relative à l'État colonial (Schulte-Tenckhoff, 2004), la toponymie peut-elle être éthiquement instrumentalisée pour décoloniser nos réalités? Est-il possible de se la réapproprier différemment ou s'inscrit-elle plutôt dans une structure intrinsèquement occidentale qui ne fait que répéter, encore et

toujours, une conception coloniale de l'univers qui obstrue la possibilité d'un avenir libre de se concevoir différemment?

*
**

L'étude de la toponymie s'est longtemps orchestrée comme une pratique descriptive, un exercice visant à répertorier les noms et leurs étymologies sans nécessairement y réfléchir de manière politique ou philosophique. Longtemps, le domaine s'est principalement intéressé aux noms de lieux dans le but de retracer l'histoire prétendument objective d'une région. La Commission de toponymie du Québec (CTQ), qui tente de recenser tous les toponymes du territoire, choisit les noms qui sont jugés comme étant les plus utilisés par les communautés, avant de les officialiser, de les normaliser, puis de les diffuser dans leur forme francisée (Dorion, 1996, p. 13-15). La CTQ explique que l'oralité des noms autochtones est difficile à normaliser et que plusieurs toponymes sont donc francisés et écourtés afin d'être rendus plus accessibles pour le Québécois moyen (*ibid.*, p. 19). Cette autorité toponymique mentionne néanmoins chercher ainsi à défendre et à promouvoir la mémoire collective qui redonnerait la place dûment méritée aux toponymes autochtones dans le paysage québécois.

À ce sujet, Philippe Charland (2016) défend lui aussi la prise en charge gouvernementale de la toponymie dans le but de sauvegarder des langues menacées. Il mentionne les difficultés rencontrées dans sa recherche des toponymes abénakis les plus authentiques par l'entremise de cartes anciennes, sans toutefois se pencher sur la notion hautement problématique de l'« authenticité » et sans remettre en question son analyse de documents foncièrement occidentaux.

Bien que cette conception descriptive continue d'y tenir une place importante, la discipline de la toponymie semble avoir emprunté un virage critique, réfléchissant maintenant aux rapports de force qui y ont lieu, et au rôle qu'elle joue dans la rédaction géographique d'un palimpseste national précis. En effet, la cartographie et les toponymes représentent la simplification d'une réalité, une écriture,

une médiation subjective visant à apposer un discours précis sur un espace. Cette perspective coloniale divise le concept complexe d'espace afin de mieux le contrôler et de pouvoir étouffer les réalités encombrantes. Ici, l'espace est réduit à une simple surface que l'on étudie de haut et sur laquelle on trace et on s'impose, plutôt que l'entité interactive en perpétuelle mouvance qu'elle semble être en réalité (Massey, 2005, p. 4). L'espace recueille une foule de pluralités qui coexistent dans leur individualité. Il est le produit d'une toile d'interrelations qui ne peut être réduite à une simple carte dessinée de haut.

Cette conception interrelationnelle de l'espace fait écho à l'autochtonie qui réfléchit traditionnellement la connaissance comme une pratique qui se déploie les deux pieds sur terre et où la propriété contextuelle et mouvante découle des relations (Desbiens, 2008, p. 19-22). C'est l'essentialisation coloniale de l'espace qui permet la dissociation et qui influence nos conceptions politiques et les droits qu'on s'octroie sur ce qui l'habite. Dans sa réflexion entourant la décolonisation, Doreen Massey propose de réfléchir d'abord et avant tout à la conception coloniale de l'espace et aux lacunes conceptuelles, voire à l'échec (*failure*), qu'elle cultive :

Failure in the sense of being inadequate to face up to the challenges of space, a failure to take on board its coeval multiplicities, to accept its radical contemporaneity, to deal with its constitutive complexity. What happens if we try to let go of those, by now almost intuitive, understandings? (Massey, 2005, p. 8)

L'instrumentalisation de la toponymie par les forces coloniales dans l'élaboration d'un espace simplifié a été démontrée par de nombreux spécialistes. Ceux-ci ont réfléchi aux procédés permettant l'élaboration d'un territoire vierge, le concept de *terra nullius*, qui a influencé et justifié la colonisation des espaces autochtones. Par ce processus, le pouvoir colonial s'affirme en effaçant les traces des peuples autochtones. Par exemple, la cartographie et la toponymie de la Nouvelle-France ont permis de rendre invisible l'autochtonie, de projeter une fausse image de sédentarité et de camoufler la dette de l'Europe face aux communautés autochtones en s'appropriant leur savoir et en l'exhibant sous une forme « francisée » afin de

légitimer le contrôle du territoire et les visées impérialistes (Rivard, 1999).

Au-delà des projets de conquête coloniale, la toponymie a continué, et continue, d'aider à produire et défendre les discours nationalistes des États colonialistes. En se penchant sur les politiques toponymiques de l'État québécois, on constate des changements de cap historiques qui mettent en lumière la mouvance des pratiques de dénomination et leurs impacts sur le discours national. En 1912, la Commission de géographie du Canada entame un vaste projet de francisation et d'élimination des toponymes autochtones considérés comme étant envahissants et trop affiliés à la présence anglaise (Adam, 2008, p. 10). Ainsi, l'autorité fait disparaître quelque 15 000 noms de lieux autochtones dans le but de redorer le statut du français sur le territoire et d'en accroître la visibilité (*idem*). En 1978, le contexte politique a changé et les projets hydroélectriques du territoire de la baie James incarnent un vent de modernisation et de nationalisme qui mènera la CTQ à entamer une campagne d'inventaires de toponymes autochtones visant officiellement à corriger les erreurs du passé, et officieusement à inscrire l'autochtonie dans le discours identitaire québécois (*ibid.*, p. 14). En 1997, pour célébrer le vingtième anniversaire de la loi 101, la CTQ met cette fois sur pieds le poème géographique « Le Jardin au Bout du Monde » qui donne aux 101 îles du réservoir Caniapiscou, dans le nord du Québec, des noms d'œuvres littéraires québécoises (Desbiens, 2008). L'objectif était d'illustrer une réconciliation et une approche interculturelle entre les communautés québécoises et autochtones. La CTQ mentionna à l'époque que « [p]ar la magie de ces noms, l'espace anonyme, il y a peu encore, prend la parole » (Commission de Toponymie du Québec, 1997, p. 3). Les communautés cris de la région se sont vivement opposées à ce projet de dénomination stratégique de leur territoire, rappelant que ces îles étaient le produit des ravages causés par les projets d'Hydro-Québec et que, loin d'être anonymes, elles portaient des noms autochtones donnés, entre autres, afin de se réappropriier ces espaces morcelés (Desbiens, 2008, p. 2).

*
**

Cette brève liste de changements toponymiques permet d'entamer une réflexion quant à la nature calculée et politique de la dénomination. Par leur pouvoir de changer et de contrôler la toponymie, les acteurs dominants ont le loisir de simplifier l'espace et ses réalités et d'y imposer leurs traces :

[Name changing] acts as a spacialization of memory and power, making tangible specific narratives of nationhood and reducing otherwise fluid histories unto sanitized, concretized myths that anchor the projection of national identity unto physical territories (Whelan, 2005, p. 62).

Ainsi, par l'écriture que l'on appose sur le territoire, les différents palimpsestes nationaux peuvent être modifiés pour mieux continuer de servir la structure coloniale. La toponymie est un des véhicules qui permettent d'influencer le positionnement moral et éthique de la population quant à son identité. Certes, les récents efforts institutionnalisés pour l'intégration de la toponymie autochtone semblent représenter une amélioration par rapport aux pratiques d'éradication du passé. Cependant, le procédé d'appropriation et la structure coloniale restent les mêmes. Que la structure défende un récit perçu comme étant plus inclusif n'enlève rien au rapport assimilationniste qui permet de concevoir l'identité coloniale :

Si la CTQ a su fort heureusement mettre sur pied une politique relative aux noms autochtones, cela ne va-t-il pas dans le même sens que l'affirmation identitaire du Québec francophone? En reconnaissant l'Autre, ne cherche-t-on pas une reconnaissance réciproque? (Adam, 2008, p. 14)

Ainsi, dans le rapport qui unit sans cesse l'autochtonie au colonialisme, la dénomination de l'Autre sert à la dénomination de Soi. La toponymie en dit long, tant sur le nommé que sur le nommant. Elle permet une réflexion concrète quant aux projets d'appropriation. En nommant, on appose sa vision du monde sur ou dans l'espace, et le pouvoir de nommer en est un qui a des répercussions considérables sur l'élaboration de l'imaginaire collectif. Par la représentation calculée de l'autochtonie sur ou dans l'espace, l'État colonial rédige son palimpseste du moment – plus récemment, celui du multiculturalisme et de l'interculturalité.

Pour concevoir pleinement les limites et le potentiel décolonisateur de la toponymie, il semble qu'il faille aller au-delà d'une réflexion sur l'instrumentalisation coloniale et se pencher sur le concept même du nom. Nommer, c'est dresser des limites, des frontières, des binarités, entre ici et là, entre l'Autre et Soi. Par le nom, une univocité institutionnalisée et figée est imposée, masquant par le fait même la pluralité des existences. Jacques Derrida a réfléchi au concept de la dénomination comme une forme de violence originelle, un effacement du propre :

L'acte de nomination « magnifiante », en quoi consiste-t-il? donner à un nom propre la forme d'un nom commun? ou l'inverse? Dans les deux cas l'on dénomme, mais dans les deux cas est-ce approprier, exproprier, réapproprier? Quoi?

Qu'est-ce qu'une chose? Qu'est-ce que le nom de chose? (Derrida, 1974, p. 11b)

Et encore :

La chose : magnifique et classée, à la fois élevée au-dessus de toute taxinomie, de toute nomenclature, et déjà identifiable dans un ordre. Donner un nom, c'est toujours, comme tout acte de naissance, sublimer une singularité et l'indiquer, la livrer à la police (Derrida, 1974, 13b).

Double problème où la chose est à la fois sublimée par son nom, mais se voit également, par le fait même, indiquée, sinon produite, par le nom, toujours aux conditions d'une « police », c'est-à-dire une mise en ordre provenant de l'altérité dénomminante.

*

**

La toponymie, et par extrapolation l'écriture même, est une structure. Une structure qui a permis au projet colonial de s'inscrire sur ou dans l'espace, aux dépens de la pluralité. Cette écriture permet aux concepts foncièrement coloniaux de propriété, de sédentarité et de contrôle gouvernemental d'être implantés dans le quotidien. Cette géogouvernance (voir p. ex. Lardon et Noucher, 2016) a été principalement réfléchie à partir du philosophe Michel

Foucault et de son concept de gouvernementalité (Foucault 1994). Sous le concept de gouvernementalité, l'organisation de l'espace permet une forme de contrôle omniscient qui régit sournoisement nos réalités; une rationalité bureaucratique qui colonise notre quotidien :

Pour s'exercer, le pouvoir doit se donner l'instrument d'une surveillance permanente, exhaustive, omniprésente, capable de tout rendre visible, mais à la condition de se rendre elle-même invisible. [...] Cette incessante observation doit être cumulée dans une série de rapports et de registres; [...] un immense texte tend à recouvrir la société grâce à une organisation documentaire complexe. Et à la différence des méthodes de l'écriture judiciaire ou administrative, ce qui s'enregistre ainsi, ce sont des conduites, des attitudes, des virtualités, des soupçons – une prise en compte permanente du comportement des individus (Foucault, 1975, p. 249-250).

À cette écriture géographique coloniale s'oppose l'oralité, concept phare qu'on associe à l'autochtonie, qui voit par le fait même ses rapports pratiques, contextuels et relationnels être brimés. Écrire, serait-ce soutirer quelque chose à la tradition orale qui est au cœur de l'autochtonie et de sa conception du monde?

L'écriture est intimement liée à la pratique coloniale. À ce sujet, Sarah Whatmore mentionne que « [the] insistance on the primacy of language [...] mimics the colonial impulse to empty the world out and render it legible in European terms » (2002, p. 68). Il semble important de mentionner que l'oralité n'est toutefois pas le propre de ceux que nous nommons autochtones. Beaucoup de gens de toutes identifications culturelles continuent de s'orienter principalement en décrivant, plutôt qu'en nommant, et les usages toponymiques parallèles dénotent une forme d'oralité qui perdure. Semblablement, l'imposition de toponymes uniques et officiels aurait été refusée avec véhémence en France sous le règne de Louis XIV, causant révoltes et émeutes en raison du contrôle que permettait la pratique (mentionné dans L'Heuillet, 2016, voir également L'Heuillet 2001). Plus qu'un simple outil à des fins d'exploitation dans un contexte précis, il semble que le concept même de la toponymie, ou de l'écriture, entretienne une conception occidentale de l'espace et de ses habitants.

*

**

Récemment, la réappropriation de la toponymie par les communautés autochtones dans le but de soutenir des revendications territoriales, une lutte pour l'autodétermination et, de façon plus générale, la décolonisation des sociétés, semble avoir gagné en popularité. Cette résistance tenterait de reprendre le contrôle de la toponymie autochtone en refusant de reconnaître l'autorité que s'octroie l'État à ce sujet. Cette sorte de conquête inversée défend une appropriation des outils toponymiques coloniaux dans le but de défendre un programme politique autochtone (Alderman *et al.*, 2010). Les défenseurs de cette stratégie y voient une forme de résistance symbolique qui peut servir de catalyseur pour les efforts de décolonisation (*idem*, et Hunt, 2005). Par exemple, la Commission de toponymie Sauvage a rebaptisé de ses toponymes autochtones certains lieux de la ville de Montréal. Les efforts de l'organisation, qui dit réclamer elle-même la place autochtone sur la mappemonde par ses « initiatives de géonomastie citoyenne et autonome » (Montpetit, 2016), ont reçu une visibilité relativement importante dans les médias. Dans la région de Victoria, en Colombie-Britannique, les communautés autochtones ont aussi renommé de leur propre chef une montagne symbolique mieux connue sous le nom colonial de mont Douglas avec le toponyme autochtone PKOLS, ce qui a causé un débat au sein de la communauté quant au droit à l'autodétermination en matière de toponymie (Rose-Redwood, 2016). Reuben Rose-Redwood se désole de la position apathique de certains intellectuels qui, en déconstruisant la toponymie, favoriseraient une forme de statu quo et de déculpabilisation. Sans offrir de stratégie concrète, Rose-Redwood et ses collègues Derek Alderman et Maoz Azaryuahu soutiennent qu'il est possible pour la toponymie, grâce au tournant critique qui y a été entamé, de participer à la décolonisation sans qu'elle impose un contrôle du territoire :

We see in this work the potential to overturn the long-standing perception that toponymy is reducible to the encyclopedic search for the authentic origins of names while also challenging the notion that a definitive classification

system can be constructed to impose order on the bewildering multiplicity of place names (Alderman *et al.*, 2010, p. 455).

Cette stratégie de réappropriation des outils coloniaux semble s'inscrire dans une sorte de guerre toponymique qui vise à lutter pour la reconnaissance de l'autochtonie à l'intérieur même du système colonial (Hirt, 2009). Ici, la lutte se conçoit au sein de la structure coloniale, délaissant les perceptions relationnelles et holistiques de l'espace au profit d'une catégorisation empirique occidentale qui permettrait de faire entendre sa voix.

Plus qu'une décolonisation ou une forme de justice, il semble qu'il s'agisse d'une stratégie de négociation (Hirt, 2009). Certes, les preuves de l'occupation territoriale, dont la toponymie fait partie, jouent un rôle crucial dans les luttes juridiques des peuples autochtones pour la reconnaissance de leurs droits et de leur indépendance. Cependant, force est d'admettre que la structure juridique étatique est elle aussi coloniale. Même si toutes les preuves sont dûment amassées pour défendre l'autochtonie, il n'en demeure pas moins qu'elles devront être présentées dans un système juridique colonial qui a démontré maintes fois être en mesure de manipuler les faits et de procéder à des (re) lectures juridiques visant à maintenir le statu quo (Borrows, 1997). L'État, qui est à la fois juge et partie, reconnaît que les peuples autochtones sont suffisamment souverains pour pouvoir céder légalement leurs terres et leurs ressources aux colons, mais pas assez souverains pour avoir droit à l'autodétermination (Schulte-Tenckhoff, 2004). Il semble donc pertinent de se questionner quant à la capacité de la négociation de mener à terme une réelle décolonisation de nos existences.

*

**

La négociation au sein d'une structure coloniale se dessine elle aussi comme une forme d'assimilation. Il faut parler le langage colonial, jouer encore et toujours selon ses règles pour exister :

La négociation est aussi une assimilation. Tout est toujours imposé. Plus les gens négocient leurs droits, plus ils sont

assimilés par la négociation dans une langue, forcément, qui n'est jamais la leur (Morisset, 2016).

Certains penseurs du domaine de la toponymie ont réfléchi à l'oralité comme moyen de contourner l'univocité imposée de la toponymie et de l'écriture. Il serait ainsi possible de contrer les lacunes conceptuelles de la résistance toponymique, de déjouer la rectitude de l'écriture, en réfléchissant à la performativité contextuelle de la langue parlée comme outil de réhabilitation d'une conception relationnelle de l'espace (Kearns et Berg, 2002). Ici, l'acte performatif quotidien de la pluralité linguistique est conçu comme étant une piste de réflexion pour une décolonisation réelle de nos existences. Le langage pourrait ainsi devenir la représentation de formes de vie ancrées dans la pluralité des expériences et des pratiques, au-delà des dichotomies coloniales (Giroux, 2017).

Penser à déconstruire la structure qui régit nos existences est un exercice angoissant qui force une sorte de plongeon dans l'inconnu conceptuel. Nul ne peut prédire avec certitude de quoi l'avenir sera fait si on accepte de se laisser réellement changer par l'Autre (Derrida, 1994). Cet exercice quotidien de reconnaissance de la singularité est hyperbolique; il ne sera jamais complété, mais il est nécessaire si l'on souhaite mettre fin une fois pour toutes au rapport pernicieux qui conçoit toujours l'autochtonie en fonction du colonialisme. Il faudrait donc accepter de se désapproprier l'autochtonie, de la laisser se concevoir librement à l'extérieur de la structure coloniale, sans tenter de la placer dans une conception d'authenticité originelle qui l'empêche de se dessiner entièrement.

*
**

La déconstruction est parfois critiquée pour son prétendu aspect apolitique et apathique. Cependant, refuser de se plier à la structure politique et à son imposition d'une univocité étouffante ne veut pas dire qu'il faille renoncer à un idéal de justice, bien au contraire. Jacques Derrida conçoit qu'il est de notre devoir éthique de défendre et d'appeler la justice dans sa forme ultime et entière, même si l'on ne peut en garantir le résultat (Derrida, 1994, p. 35). C'est dans le

respect de la pluralité et dans le respect d'un avenir ouvert, qu'ultimement la justice et la décolonisation sont en mesure de se concevoir librement, ou comme l'affirme Doreen Massey : « Only if the future is open is there any ground for a politics which can make a difference. » (2005, p. 11)

Par ses ramifications, la toponymie nous révèle la complexité et l'omniprésence de la structure coloniale. Elle illustre et écrit littéralement sur le territoire la conception fabriquée de nos identités. Plus complexe qu'elle ne le laisse paraître au premier regard, la toponymie incarne les concepts coloniaux qui continuent, par un moyen ou un autre, par un discours ou un autre, de garder debout les fondations coloniales de notre construction sociale. Plutôt que de changer de discours, il est peut-être temps d'accepter de laisser tomber cette structure paralysante. Certes, cette déconstruction est angoissante, mais peut-être que le seul moyen de changer les choses, de se laisser changer, guérir, par l'Autre, c'est de regarder autrement l'espace afin de l'habiter différemment.

Bibliographie

- Adam, Francine (2008). « L'Autorité et l'autre, parcours toponymiques et méandres linguistiques au Québec », *L'Espace politique*, vol. 5, n° 2.
- Alderman, Derek, Maoz Azaryahu et Reuben Rose-Redwood (2010). « Geographies of toponymic inscription: new directions in critical place-name studies », *Progress in Human Geography*, vol. 34, n° 4, 453-470.
- Borrows, John (1997). « Wampum at Niagara: The Royal Proclamation, Canadian Legal History, and Self-Government », dans Michael Asch (dir.), *Aboriginal and Treaty Rights in Canada: Essays on Law, Equality, and Respect for Difference*, Vancouver, University of British Columbia Press, 155-172.
- Charland, Philippe (2016). « Les difficultés dans la traduction des langues autochtones dans un contexte toponymique : le cas des Abénakis », *Trahir*, vol. 7. En ligne : <https://trahir.wordpress.com/2016/09/24/charland-abenakis/>
- Commission de toponymie du Québec (1997). « Le Jardin au Bout du Monde », *Toponymix – Note toponymique*, n° 17.
- Derrida, Jacques (1974). *Glas*, Paris, Galilée.
- Derrida, Jacques (1994). *Force de loi – le Fondement mystique de l'autorité*, Paris, Galilée.
- Desbiens, Caroline (2008). « Le Jardin au Bout du Monde », *Recherches Amérindiennes au Québec*, vol. 30 n° 1, p. 7-15.
- Dorion, Henri (dir.) (1996). *La Toponymie autochtone au Québec : bilan et prospective*, Dossiers toponymiques 24, Gouvernement du Québec.
- Foucault, Michel (1975). *Surveiller et punir*, coll. « Tel », Paris, Gallimard.
- Foucault, Michel (1994). « La gouvernementalité », dans *Dits et écrits (1954-1988), tome III : 1976-1979*, Paris, Gallimard.

- Giroux, Dalie (2017). « Les langages de la colonisation : quelques éléments de réflexion sur le régime linguistique subalterne en Amérique du Nord », *Trahir*, vol. 8. En ligne : <https://trahir.wordpress.com/2017/05/23/giroux-langages/>
- Green, Joyce (2004). « Autodétermination, citoyenneté et fédéralisme : pour une relecture autochtone du palimpseste canadien », *Politique et Sociétés*, vol. 23, n° 1, p. 9-32.
- Hirt, Irène (2009). « Cartographies autochtones. Éléments pour une analyse critique », *L'Espace géographique*, vol. 38, n° 2, p. 171-186.
- Hunt, Courtney (2005). *The history of Iraq*. London, Greenwood Press.
- Kearns, Robin, et Lawrence Berg (2002). « Proclaiming place: Towards a geography of place name pronunciation », *Social & Cultural Geography*, vol. 3, n° 3.
- L'Heuillet, Hélène (2001). *Basse politique, haute police. Une approche historique et philosophique de la police*, Paris, Fayard.
- L'Heuillet, Hélène (2016). « Que fait la police? (1/4) : Philosophie des forces de l'ordre ». Entretien avec Adèle Van Reeth, *Les chemins de la philosophie*, 19 septembre 2016, document audio, 53 min. En ligne sur le site France Culture : <https://www.franceculture.fr/emissions/les-nouveaux-chemins-de-la-connaissance/que-fait-la-police-14-philosophie-des-forces-de>
- Lardon, Sylvie, et Matthieu Noucher (2016). « Construire demain par les cartes : usages de l'information géographique en prospective territoriale participative », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 60, no 170, p. 209-219.
- Massey, Doreen (2005). *For space*, Washington, Sage.
- Montpetit, Caroline (2016). « Présence autochtone dans les rues de la ville », *Le Devoir*. En ligne : <http://www.ledevoir.com/culture/actualites-culturelles/476770/presence-autochtone-dans-les-rues-de-la-ville>

TRAHIR

- Morisset, Jean (2016). « Langage de la colonisation », dans le cadre d'une conférence avec Dalie Giroux, prononcée dans le cadre du chantier de recherche Traduire les humanités le 24 mars 2016, Montréal, Université Concordia. Document audio. En ligne sur le site de l'Observatoire de l'imaginaire contemporain : <<http://oic.uqam.ca/fr/conferences/langage-de-la-colonisation>>
- Rivard, Étienne (1999). « Reconnaissance du monde autochtone et quête d'une américanité à travers la cartographie de la Nouvelle-France », *Canadian Issues/Thèmes canadiens*, vol. 21 p. 80-92.
- Rose-Redwood, Reuben (2016). « "Reclaim, Rename, Reoccupy": Decolonizing Place and the Reclaiming of PKOLS », *ACME: An International E-Journal for Critical Geographies*, vol. 15, n° 1, p. 187-206.
- Schulte-Tenckhoff, Isabelle (2004). « Te tino rangatiratanga : substance ou apparence? Réflexions sur le dilemme constitutionnel de l'État néozélandais », *Politique et Sociétés*, vol. 23, n° 1, p. 89-114.
- Whatmore, Sarah (2002). *Hybrid geographies: natures, cultures, spaces*, Londres, Sage.
- Whelan, Yvonne (2005). « Mapping meanings in the cultural landscape », dans G. Ashworth, et B. Graham (dir.), *Senses of place: senses of time*, Aldershot, Ashgate, p. 61-71.